



Pour diffusion immédiate

NE PAS DISTRIBUER À DES AGENCES DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Cartier annonce un placement privé pour un produit brut de 3M \$ CA

Val-d'Or, 2 octobre 2019 – Ressources Cartier inc. (« Cartier », « Ressources Cartier » ou la « Société ») (TSXV : ECR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec Valeurs mobilières Desjardins inc. (le « Placeur pour compte ») aux termes de laquelle le Placeur pour compte a convenu d'offrir sur une base de placement privé 11 428 571 actions ordinaires accréditives de la Société (les « Actions accréditives initiales de la tranche A »), au prix de 0,21 \$ CA par Action accréditive initiale de la tranche A, en plus de 1 940 667 actions ordinaires accréditives de la Société lesquelles, selon la compréhension de la Société, pourront être données par les acheteurs initiaux à des œuvres caritatives (les « Actions accréditives initiales de la tranche B », et ensemble avec les Actions accréditives initiales de la tranche A, les « Actions accréditives initiales ») de la Société au prix de 0,28 \$CA par Action accréditive initiale de la tranche B pour un produit brut total de 2 943 387 \$ CA (le « Placement »).

La Société a également octroyé au Placeur pour compte une option (l'« Option ») pouvant être exercée à tout moment jusqu'à 48 heures avant l'heure de clôture du Placement, afin de placer un nombre additionnel d'Actions ordinaires accréditives jusqu'à concurrence de 15 % du nombre d'actions accréditives initiales de la Société au même prix par Action accréditive initiale de la tranche A ou par Action accréditive initiale de la tranche B, selon le cas, dans le cadre du Placement. L'Option peut être exercée dans n'importe quelle proportion des Actions accréditives initiales de la tranche A et des Actions accréditives initiales de la tranche B, selon les exigences du Placeur pour compte. Tous les titres émis à la suite de l'exercice de l'Option, ainsi que les Actions accréditives initiales, seront désignés « Actions accréditives offertes ».

Le produit brut des Actions accréditives offertes vendues dans le cadre du Placement sera affecté à l'exploration du projet Mine Chimo de la Société. La Société conviendra qu'un montant égal au produit brut reçu par la Société sera utilisé avant 2021 pour engager des dépenses se qualifiant au titre de « frais d'exploration au Canada » (FEC) et de « dépenses d'exploration minière déterminées » (en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et désignées comme « Dépenses admissibles ») liées au programme d'exploration de la Société. La Société renoncera en faveur des acheteurs initiaux des Actions accréditives offertes lesdites Dépenses admissibles avec une date de prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2019.

Les Actions accréditives offertes seront vendues par le Placeur pour compte dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada.

La clôture devrait avoir lieu le, ou autour du, 31 octobre 2019, ou à toute autre date convenue entre la Société et Valeurs mobilières Desjardins inc. La clôture du Placement est assujettie à certaines conditions, notamment la réception de toutes les approbations nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Les Actions accréditives offertes vendues dans le cadre du

Placement seront sujettes à une période de détention de quatre mois en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable au Canada.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat et il ne peut y avoir de vente de quelconque titre dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale aux États-Unis d'Amérique. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « Loi de 1933 ») ou de toute loi étatique en valeurs mobilières, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice d'une U.S. Person (telle que cette expression est définie dans le règlement intitulé Regulation S adopté en vertu de la Loi de 1933) à moins d'être enregistrés en vertu de la Loi de 1933 et des lois étatiques en valeurs mobilières applicables, ou de bénéficier d'une dispense d'enregistrement.

Au sujet de Ressources Cartier inc.

Ressources Cartier Inc., fondée en 2006, est basée à Val-d'Or, au Québec. Cette province s'est toujours classée parmi les meilleurs territoires miniers au monde, principalement en raison de sa géologie favorable, de son environnement fiscal attrayant et de son gouvernement pro-minier. En 2018, l'Institut Fraser a classé le Québec le quatrième meilleur au monde en matière d'attractivité pour les investissements miniers.

- La société a une solide encaisse avec plus de 5,5 M \$ CA, ainsi qu'un important endossement corporatif et institutionnel incluant Mines Agnico Eagle, JP Morgan UK et les fonds d'investissement du Québec.
- La stratégie de Cartier consiste à concentrer ses efforts sur des projets aurifères offrant un potentiel d'accroissement rapide.
- La société détient un portefeuille de projets d'exploration situés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec; l'une des régions minières parmi les plus prolifiques au monde.
- La société se concentre sur l'avancement de ses 4 projets clés via des programmes de forage. Tous ces projets ont été acquis à des coûts raisonnables au cours des dernières années. Tous sont prêts à être forés avec pour cible l'extension géométrique des dépôts aurifères.

- 30 -

Pour plus d'information, contacter:

Philippe Cloutier, géo.
Président et Chef de la direction
Téléphone: 819-856-0512
philippe.cloutier@ressourcescartier.com
www.ressourcescartier.com

Relations aux investisseurs:
Relations Publiques Canada
554-334-1000

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.